



**Conseil d'Administration  
OTI VALLÉE DU CŒUR DE  
FRANCE**

**Jeudi 18 juin 2020 à 18 heures  
Salle Municipale - SAINT-VICTOR**

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2019
- 2) Bilan de l'activité de l'OTI durant la période Covid
- 3) Ressources Humaines : maintien de salaire
- 4) Saison estivale :
  - Horaires d'ouverture des points d'accueil
  - Brochures
  - Embauche de saisonniers
  - Animations - Visites guidées
  - Lancement de la Monnaie de Paris sur le territoire « Val de Cher »
- 5) Investissements :
  - Présentation du nouveau site internet
  - Renouvellement du matériel informatique
  - Acquisition d'un rétroprojecteur
  - Réflexion sur l'implantation d'une borne tactile extérieure
- 6) Fixation du montant des cotisations 2020
- 7) Taxe de séjour : point sur la situation
- 8) Litige Aussourd
- 9) Point financier
- 10) Plan de relance de l'activité touristique
- 11) Questions diverses et échéances à venir

## 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2019

Cf : PV adressé par mail le 3 juin 2020

## 2) Bilan de l'activité de l'OTI durant la période Covid

Suite aux annonces du Président de la République le mardi 16 mars dernier, nous avons dû fermer nos portes et progressivement nous réorganiser en interne pour poursuivre nos missions.

Le personnel de l'Office de Tourisme a notamment continué, pendant toute la durée du confinement à assurer ses missions à distance par le biais du télétravail et sur place.

4 salariées ont eu recours aux mesures proposées par le gouvernement jusqu'à la fin du mois d'avril pour le dispositif de garde d'enfants.

Voici une liste non exhaustive des missions que l'Office de Tourisme a maintenu durant cette période délicate :

- gestion des appels téléphoniques et réponses quotidiennes aux messages qui nous été transmis par email (mise en attente des demandes de documentation pour envoi ultérieur)
- suppression et /ou modification des événements organisés sur notre territoire via notre base de données régionale intitulée APIDAE, et directement reliée à notre site Internet,
- création et relecture des textes pour notre nouveau site internet [www.valleecoeurdefrance.fr](http://www.valleecoeurdefrance.fr) qui a été mis en ligne le 26 mars dernier, dont les contenus ont pour vocation à être enrichis régulièrement et pour lequel l'aspect visuel et ergonomique a été privilégié,
- instauration d'un système de réservation en ligne sur notre site Internet pour les visites guidées destinées aux individuels,
- participation à des séminaires en ligne organisés pas les instances régionales (Comité Régional de Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes) et nationales (ADN Tourisme), afin de connaître les mesures d'accompagnement et d'aide pour l'ensemble de la filière tourisme (hébergements, restauration, activités de sports et loisirs)
- conception et suivi de nos brochures « Grandeur nature » et « Hébergement-Restauration » qui verront le jour début juin au format papier, tandis que le dépliant consacré aux animations sera quant à lui édité au format numérique,
- annulation et/ou report des visites guidées groupes qui étaient programmées en avant saison,
- planification et organisation des animations pour la saison estivale (randonnées nocturnes, visites guidées pour individuels.....),
- échanges constants avec nos partenaires restaurateurs, producteurs locaux, hébergeurs, prestataires de sports et loisirs, musées, associations, institutionnels...) pour relayer leurs initiatives via notre page Facebook (plats à emporter, livraisons à domicile, concerts en ligne, publications photos et vidéos, initiatives citoyennes...)
- accompagnement de nos prestataires dans la gestion de la crise par la transmission de questionnaires et les dispositifs d'aides proposés par le Gouvernement,

- gestion quotidienne de notre page Facebook « J'Aime Le Pays de Montluçon » afin d'informer notre clientèle sur nos actions et celles mises en place par nos différents partenaires et prestataires.
- annulation de certaines opérations événementielles imposées par le Covid-19 (salon de la Randonnée à Lyon initialement programmé les 20, 21 et 22 mars derniers),
- contact avec les différents prestataires mobilisés pour l'opération « Les Coulisses des Métiers » pour connaître leur souhait de reporter ou non leurs visites d'entreprises et d'ateliers d'artisans et producteurs pour l'édition 2020 (l'ensemble des visites étant d'ores et déjà annulée jusqu'à la fin du mois de juillet),
- relations avec les différentes collectivités territoriales, mairies, Offices de Tourisme du département, CDT de l'Allier, CRDT Auvergne-Rhône-Alpes,
- revue de presse,
- relation avec le théâtre Gabrielle Robinne de Montluçon pour procéder au remboursement des spectacles annulés durant la durée de l'épidémie
- installation du nouveau standard et des postes téléphoniques sur le site de Montluçon,
- achat de matériel sanitaire dans la perspective de réouverture de nos bureaux d'accueil : gel hydro-alcoolique, visières de protection, masques en tissus et chirurgicaux, vitrine en plexiglas, rubans adhésifs pour marquage au sol, lingettes nettoyantes et produits désinfectants),
- gestion et préparation des plannings en vue de la saison à venir,

Le bureau de Montluçon a ré-ouvert ses portes à compter du lundi 25 mai, et celui de Cérilly le mardi 2 juin.

Durant la première quinzaine du mois de juin, ces 2 sites ont fait l'objet d'un aménagement de leurs horaires d'ouverture qui ont été restreints dans un premier temps. À partir du 9 juin, notre activité a repris son rythme traditionnel, avec une plage horaire équivalente à celle de l'an passé :

- Montluçon : du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Cérilly : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

### 3) Ressources Humaines : maintien de salaire

Pour les 4 salariées qui ont eu recours à un arrêt de travail pour garde d'enfant jusqu'au 30 avril, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a pris en charge les indemnités comme pour un arrêt de travail classique. Le salaire des employées a donc été maintenu à 100 % comme le stipule la [Convention Collective des Offices de Tourisme](#). Le montant des indemnités journalières reversé à l'OTI s'élève donc à 6 522.52 € à l'OTI pour la période allant du 16 mars au 30 avril.

Pour les 5 personnes ayant poursuivi leurs missions en télétravail, l'employeur a fait le choix de maintenir l'intégralité des salaires.

Le Directeur de l'Office étant quant à lui présent quotidiennement dans les locaux pour assurer les missions de coordination et de répartition des dossiers.

#### 4) Saison estivale :

- [Horaires d'ouverture des points d'accueil](#)

Nous vous proposons les horaires suivants pour la saison estivale 2020 :

##### **Bureau de Montluçon**

67 Ter Boulevard de Courtais – 03100 Montluçon

Tél : 04 70 05 11 44

- Juillet-août :
  - du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h
  - le dimanche de 9h30 à 13h

##### **Bureau de Cérilly**

Place du Champ de Foire – 03350 Cérilly

Tél : 04 70 67 55 89

- Juillet-août :
  - du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
  - le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h

##### **Antenne de Hérisson**

Parc de la Mairie – 03190 Hérisson

Tél. : 04 70 06 82 23

- Mai-juin-septembre :
  - du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Juillet-août :
  - du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
  - le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h

##### **Antenne de Marcillat-en-Combraille**

Place du Donjon – 03420 Marcillat-en-Combraille

Tél. : 04 70 51 10 22

- Juillet-août :
  - tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h



##### **Antenne du Musée du Canal de Berry**

Magnette – 03190 Audes

Tél. : 04 70 06 63 72

- Avril-mai-juin-septembre :
  - Samedis, dimanches et jours fériés de 14h à 18h
- Juillet-août :
  - du mardi au dimanche et les jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 18h

##### **Antenne de Vallon-en-Sully**

Embarcadère Allée des Soupirs – Canal de Berry – 03190 Vallon-en-Sully

- Juillet-août :
  - du mardi au dimanche de 10h à 12h et de 14h30 à 19h

- Brochures



8 000 exemplaires  
6 000€ TTC



3 500 exemplaires  
3 751.44 € TTC



1 800 € TTC

Dans le cadre de la crise actuelle, l'OTI a fait le choix de réduire sensiblement le nombre d'exemplaires de ses brochures pour la saison estivale 2020 :

- 8 000 exemplaires au lieu des 12 000 en 2019 pour le magazine « Grandeur Nature »
- 3 500 exemplaires au lieu de 6 500 en 2019 pour le guide Hébergement-Restauration

Compte-tenu de la complexité de la mise en œuvre du programme d'animations, il a été décidé de publier le document uniquement au format numérique. Celui-ci pourra faire l'objet de modifications ultérieures le cas échéant.

L'ensemble de ces nouvelles éditions, ainsi que toutes nos brochures, sont par ailleurs disponibles dans la rubrique dédiée sur notre site internet : [www.valleecoeurdefrance.fr](http://www.valleecoeurdefrance.fr)

- Embauche de saisonniers

Compte-tenu du contexte exceptionnel dû à l'épidémie du Coronavirus, l'ouverture au public a été raccourcie sur la plupart des points d'informations touristiques saisonniers.

L'embauche de personnel saisonnier a été de fait impactée, mais nous avons fait le choix de maintenir un accueil conséquent sur l'ensemble du territoire pour la saison estivale.

En comparaison avec l'année 2019, 7 personnes ont été recrutées pour l'été 2020 contre 9 en 2019 représentant une économie substantielle d'environ 10 000 €.

Nombre de saisonniers	Site	Jours travaillés	Mois
1	Musée du Canal de Berry	Samedis-dimanches et jours fériés	Juin-Septembre (13h30)
		Mardi-samedis et dimanches	Juillet-Août (28h)
1	Vallon en Sully	Lundi et mardi	Juillet-Août (35h)
	Musée du Canal de Berry	Du mercredi au vendredi	
1	Vallon en Sully	Du mercredi au dimanche	Juillet-Août (28h)
1	Hérisson/Cérilly	Du mardi au samedi	15 juillet-30 août (26h)
1	Marcillat en Combraille	Une semaine sur 2 : lundi	1 <sup>er</sup> juillet-30 août (30h)
1	Marcillat en Combraille	Mercredi, jeudi, vendredi	1 <sup>er</sup> juillet-30 août (30h)
1	Montluçon	Du mercredi au dimanche	15 juillet-31 août (26h)

## Animations - Visites guidées

Les informations figurant sur les captures d'écrans ci-dessous pourront être sujettes à modifications.

# Les visites guidées

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**  
sauf le 14 juillet

- **Mardi 17h**: Montluçon secret
- **Jeudi 10h**: Cité médiévale de Montluçon
- **Jeudi 17h**: Château de la Louvière à Montluçon

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août**  
sauf le 14 juillet

Rendez-vous à 9h30 devant l'office de tourisme à Cérilly

**Mardi 10h**: Cité médiévale de Hérisson

**Mercredi 10h**: Tronçais, chênaie de Prestige

Départ de la visite avec 2 personnes minimum

**Tarifs**

- Adulte : 4 € • 12-18 ans : 2 €
- Moins de 12 ans : *gratuit*

**100 % PATRI-MOINE**

*À noter :*

- Réservation obligatoire
- Masque obligatoire (non fourni)
- Départ de la visite avec un minimum de 2 pers.



# Cité médiévale de Hérisson

Village pittoresque niché dans une boucle de l'Aumance, Hérisson est dominé par le grès rose des vestiges de la forteresse des Ducs de Bourbon. Cette cité moyenâgeuse vous réserve son lot d'anecdotes et de découvertes. Hérisson vient d'obtenir le label « *Petite Cité de Caractère®* ».

🕒 Rendez-vous devant la mairie de Hérisson, les mardis à 10h, du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août (sauf le 14/07).

Réservation obligatoire



# Montluçon Secret

Une invitation à cheminer en plein cœur de Montluçon, au fil des temps, des croyances et de l'évolution des quartiers. Noms de rues insolites ou historiques et souvenirs de personnalités natives de la cité n'auront plus de secrets pour vous !

🕒 Rendez-vous devant l'office de tourisme à Montluçon (67 ter boulevard de Courtais), les mardis à 17h, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août (sauf le 14/07).

☑ Réservation obligatoire



# Tronçais, chênaie de prestige

Labellisée Forêt d'Exception® et réputée plus belle chênaie d'Europe, la forêt de Tronçais s'étend sur plus de 10 500 hectares. Découvrez son patrimoine sylvicole, naturel et culturel à travers une visite commentée d'une distance de 3,8 km : la faune, le monde végétal, l'histoire et les traditions forestières seront dévoilés in situ.

🗝 Sur réservation uniquement.

🕒 Rendez-vous devant l'office de tourisme à Cérilly (Place du Champ de Foire), les mercredis à 9h30, du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août.



# Cité médiévale de Montluçon

La vieille ville de Montluçon s'enroule autour du château des Ducs de Bourbon ; ses ruelles étroites offrent une visite pleine de charme, ponctuée d'édifices remarquables et de magnifiques maisons à pans de bois. Vous accéderez ensuite à la terrasse du château et sa vue imprenable sur la ville et ses alentours.

🕒 Rendez-vous devant l'office de tourisme à Montluçon (67 ter boulevard de Courtais), les jeudis à 10h, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

☑ Réservation obligatoire



# Château de la Louvière à Montluçon

Le château de la Louvière recèle de nombreuses curiosités, entre objets d'art et anecdotes sur la vie de François-Joseph Troubat qui a légué cette réplique du Petit Trianon de Versailles à la Ville de Montluçon. Prenez le temps de flâner dans le superbe parc qui l'entoure.

🕒 Rendez-vous devant l'entrée du château de la Louvière (Avenue du Cimetière de l'Est à Montluçon), les jeudis à 17h, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

☑ Réservation obligatoire





# Les balades aux chandelles

NOUVEAU

100 %  
PATRI-  
MOINE

À la tombée de la nuit, nous vous proposons de visiter deux sites aussi variés qu'exceptionnels, à la lueur des chandelles :

🕒 **La majestueuse et mystérieuse forêt de Tronçais**  
📍 rendez-vous **le mardi 28 juillet** à 20 h 30 sur le parking de la Chapelle St-Mayeul - 03350 Le Brethon (lat. 46.57252 - Long. 2.68887)

🕒 **Les ruelles pittoresques de la cité médiévale de Montluçon**  
📍 rendez-vous **le mercredi 12 août** à 20 h 30 devant l'office de tourisme - 67 ter bd de Courtais 03100 Montluçon.

🚫 Nombre de places limité. Inscription obligatoire auprès de l'office de tourisme.

📄 Adulte : 6 € • 5-18 ans : 4 € • Moins de 5 ans : gratuit



13

# Les randos découverte

Enfilez vos chaussures de marche et suivez-nous sur les chemins, entre bouchures et forêts, le temps d'une randonnée accompagnée de 6 km environ. Une collation sera partagée à l'arrivée.

🕒 **Jeudi 16 juillet à Vaux**  
📍 rendez-vous à 18h30 sur la place de la mairie

🕒 **Vendredi 31 juillet à Ste-Thérance**  
📍 rendez-vous à 18h30 devant l'église

🕒 **Mercredi 26 août à 18h30 à Prémilhat**  
📍 rendez-vous sur le parking de l'église

🚫 Nombre de places limité. Inscription obligatoire auprès de l'office de tourisme.

📄 Adulte : 4 € • 5-18 ans : 2 € • Moins de 5 ans : gratuit



14

# La vie la nuit

Échanges autour d'un diaporama commenté par un animateur-nature puis sortie nocturne à la découverte du peuple de la nuit, en Forêt Domaniale de Tronçais.

🕒 **Rendez-vous le jeudi 28 juillet à 20h30 devant Cap Tronçais – Hameau de Tronçais – 03360 Saint-Bonnet-Tronçais.**

➡ **Nombre de places limité.**  
Inscription obligatoire à l'office de tourisme.

📅 **Adulte: 4 € • 5-18 ans: 2 € • Moins de 5 ans: gratuit**

Prévoir lampe de poche de faible intensité et une tenue adaptée.



# La Marci-moustache

**Dimanche 8 novembre**

Incontournable ! L'Office de Tourisme de la Vallée du Cœur de France s'inscrit dans le mouvement Movember® et organise une randonnée solidaire en soutien aux maladies masculines. Différents circuits pédestres et VTT seront proposés au départ de Marcillat-en-Combraille. À noter que des ravitaillements ponctueront les parcours. Un tee-shirt technique à l'effigie de l'évènement, sera remis aux premiers inscrits. De nombreuses actions animeront cette matinée organisée en partenariat avec la Fédération Française de Vélo et la commune de Marcillat-en-Combraille.

🕒 **Rendez-vous à partir de 9h**  
**Place du Donjon - 03420 Marcillat-en-Combraille**

📅 **Participation libre de 5 € minimum.**

- **Lancement de la Monnaie de Paris sur le territoire « Val de Cher »**

Faisant suite aux précédentes éditions consacrées à la cité médiévale de Montluçon (château des Ducs de Bourbon) en 2018 et à la forêt de Tronçais (chêne Stebbing) en 2019, la nouvelle pièce mettant en avant les atouts du territoire du Val de Cher, a été frappée à 5 600 exemplaires pour un montant de 6 810 €.

Cette pièce est en vente dans les bureaux d'accueil depuis le 9 juin au tarif de 2 €. Une conférence de presse a eu lieu le lundi 15 juin 2020.



## 5) Investissements :

- **Présentation du nouveau site internet.**

L'Office de Tourisme de la Vallée du Cœur de France a lancé officiellement son nouveau site Internet [www.valleecoeurdefrance.fr](http://www.valleecoeurdefrance.fr) lors de la conférence de presse qui s'est déroulée le lundi 15 juin. Cependant, le site est en ligne depuis le jeudi 26 mars dernier.

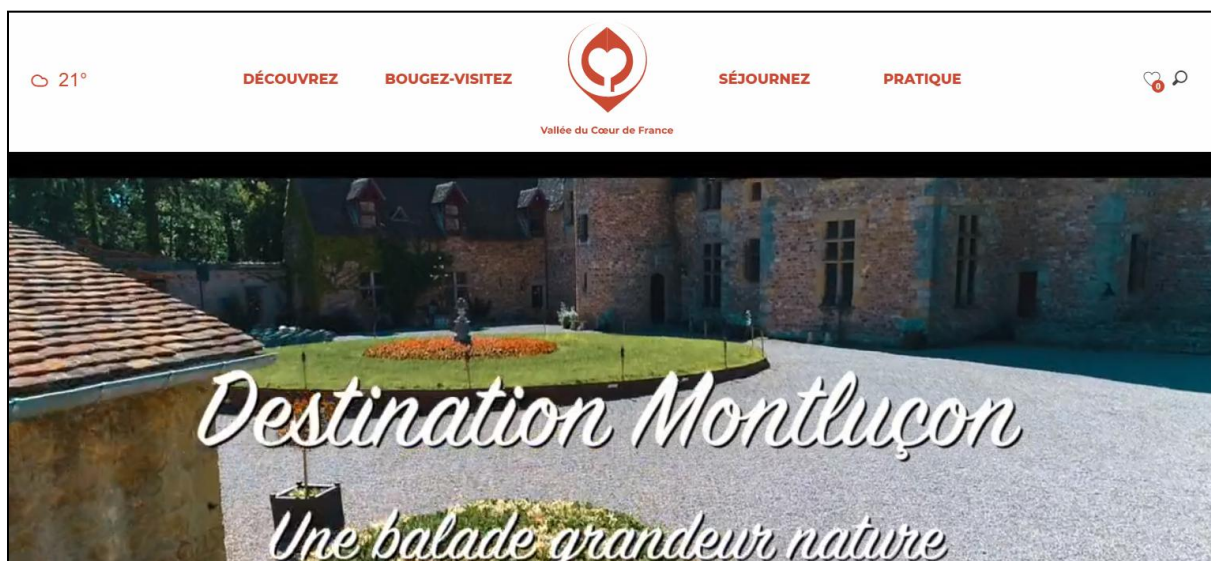
Le nouveau site est le fruit de 18 mois de benchmark, d'élaboration de son arborescence, de création de contenus éditoriaux et graphiques, d'intégration de différents outils techniques etc..., en attachant une attention particulière aux besoins des internautes et aux usages actuels.

Près de 80% des touristes français préparent leurs vacances sur Internet et cette tendance s'amplifie avec le temps. Il était donc primordial pour la destination « Vallée du Cœur de France » d'avoir une bonne visibilité sur la toile. Plusieurs points devaient ainsi particulièrement être soignés :

- le référencement, afin d'être présent face à la concurrence internationale du secteur touristique ;
- le design, pour capter le visiteur dès son arrivée et lui donner envie de naviguer et de découvrir notre offre ;
- la construction elle-même du site pour que le client puisse trouver l'information qu'il cherche le plus vite et le plus facilement possible... tout en lui suggérant d'autres propositions attrayantes, dans le but de le séduire ;
- le contenu doit être fiable et mis à jour.

Voici quelques exemples de pages :

Page d'accueil avec lancement de la vidéo promotionnelle





Page « Incontournables - Majestueuse Forêt de Tronçais »



## Page « Hôtels » avec listing d'offres

☁ 21°

DÉCOUVREZ BOUGEZ-VISITEZ  SÉJOURNEZ PRATIQUE 

Vallée du Cœur de France

---

**COMMUNES**




- Montluçon (12)
- Saint-Victor (6)
- Isle-et-Bardais (1)
- Meaulne (1)





Tout afficher (10)

**CLASSEMENTS**

- 5 étoiles (1)
- 4 étoiles (1)
- 3 étoiles (11)
- 2 étoiles (4)


**26 résultats**  
Le plus grand choix pour préparer votre séjour

LISTE   CARTE 

 <p>Hôtel-Restaurant Le Faisan ★★ 04 70 05 01 42 Montluçon</p>	 <p>Kyriad À partir de <b>49 €</b> Chambre double 04 70 28 88 88 Saint-Victor</p>	 <p>À partir de <b>95 €</b> Chambre double HOTEL COSY 04 70 05 04 77 Montluçon</p>	 <p><b>36,5 €</b> Chambre double 04 70 05 04 77 Montluçon</p>
---	--	--	--

## Page de présentation des Incontournables

☁ 24°

DÉCOUVREZ BOUGEZ-VISITEZ  SÉJOURNEZ PRATIQUE

Vallée du Cœur de France

---

**LA VOIE VERTE DU CANAL DE BERRY**

**TRONÇAIS FORÊT D'EXCEPTION**

**MUPOP MUSIC MUSEUM MONTLUÇON**

**LA CITÉ MÉDIÉVALE DE MONTLUÇON**

**HÉRISSEON PETITE CITÉ DE CARACTÈRE**

- **Renouvellement du matériel informatique**

Lors de la création du nouvel OTI, une partie des postes informatiques avait l'objet d'une acquisition pour les nouveaux membres du personnel. Cependant, l'ancien matériel datant de 2014 avait été conservé pour l'équipe déjà en place. En vue de procéder à un renouvellement de celui-ci, il vous est proposé d'étudier le devis fourni par la société LCD 03 Informatique qui s'élève à 16 689,85 € TTC, comprenant l'acquisition de 8 postes fixes et 3 ordinateurs portables, des licences pour les logiciels Microsoft Office, des solutions anti-virus, un vidéoprojecteur et l'installation de ces différents matériels sur les sites concernés.

Cet achat serait imputé à notre budget d'investissement qui s'élevait respectivement à 45 635.14 € au titre de l'année 2018 (déduction faite des amortissements suivants : licence Koezio, visuels Monnaie de Paris, enseigne façade, achat PC reconditionnés, imprimantes billets, imprimante tickets de caisse...) et à 57 668 € au titre de l'année 2019, soit un total de 103 303.14 €.

- **Acquisition d'un vidéoprojecteur**

L'OTI ne possédant pas de vidéoprojecteur, lorsque nous organisons des réunions, nous devons solliciter différents services municipaux. Le matériel prêté est quelquefois obsolète. Afin que l'OTI dispose de son propre matériel, nous vous proposons de statuer sur la proposition intégrée ci-dessus dans le devis global concernant le matériel informatique (le coût s'élève à 857.69 € TTC). Ce montant serait également imputé à notre budget d'investissement.

- **Réflexion sur l'implantation d'une borne tactile extérieure**

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) remporté par le PETR Pays de Montluçon et du Cher en décembre 2017, en tant que territoire d'Excellence Pleine Nature Auvergne, des besoins avaient été identifiés pour mettre en valeur les portes d'entrée Pleine Nature de notre zone de compétence.

Par ailleurs, le PETR avait financé une étude d'aménagement de scénographie et d'intégration des usages numériques pour le bureau d'accueil de la TourFondue situé à Montluçon dans le but de moderniser l'accueil touristique en préconisant notamment l'achat de matériel à caractère numérique. Cette étude avait été initialement présentée le 15 novembre 2018.

Il avait notamment été envisagé d'installer des bornes tactiles pour mieux mettre en valeur notre offre touristique et permettre aux touristes de consulter l'ensemble de nos prestations sur un support numérique.

Aussi, il pourrait être envisagé l'achat d'un matériel situé à l'entrée de l'Office de Tourisme pour garantir un service et une accessibilité 24h/24.

Pour cela, nous avons sollicité les sociétés KALKIN située à Clermont-Ferrand et Mobile Développement situé à Douai la Fontaine dans le Maine et Loire qui avait déjà réalisé la borne tactile intérieure. Le choix de ces structures s'est imposé par leur expérience en la matière et les

possibilités d'évolutions offertes par leurs produits. Nous vous sollicitons pour étudier leurs propositions.

## 6) Fixation du montant des cotisations 2020

Initialement fixée à un montant de 50 €, et compte-tenu du contexte exceptionnel engendré par la crise, il est proposé au Conseil d'Administration de réduire symboliquement le montant de la cotisation 2020, afin de ne pas impacter trop sensiblement le budget de nos adhérents. Nous laissons à la libre appréciation des membres du Conseil le soin de débattre sur le montant à fixer.

## 7) Taxe de séjour : point sur la situation

En 2018, les 3 intercommunalités adhérant à l'Office de Tourisme (Montluçon Communauté, Val de Cher, Pays de Tronçais) ont fait le choix de déléguer la collecte de la taxe de séjour au PETR et de reverser l'intégralité des sommes perçues à l'Office de Tourisme, déduction faite au préalable des frais de gestion engagés par le PETR et de la taxe additionnelle de 10% perçue par le département de l'Allier.

En 2018, l'OTI était en charge de la gestion de la Taxe de séjour. L'OTI a collecté et perçu la somme de 100 254.31 € au titre de l'année 2018.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le PETR a repris la gestion de la taxe dans son intégralité. L'OTI a perçu à ce jour la somme de 35 150.86 € au titre de l'année 2019.

Après avoir constaté cet important écart et au vu du manque à gagner, une réunion s'est tenue à la demande de l'OTI, avec les services concernés : PETR, Trésor Public, Directeur financier de Montluçon Communauté et l'OTI le 19 février 2020.

Lors de cette réunion, il a été démontré que ce dossier complexe est géré par plusieurs intervenants, ce qui affecte son traitement (réception des déclarations et des règlements, vérification des tableaux, émission des titres, relances mails et téléphone...).

Il a été demandé au PETR de mettre à jour un tableau de suivi et d'effectuer régulièrement les relances auprès des hébergeurs, afin de récolter les tableaux de déclaration manquants et les sommes dues dans les meilleurs délais.

Il avait été proposé, lors du dernier CA de l'OTI, qu'une convention soit établie avec le PETR, pour que des avances puissent être versées chaque trimestre sur le compte de l'OTI (dans l'attente de la régularisation de la situation).

Après vérification auprès du Trésor Public, cette proposition n'a pas été retenue car la taxe de séjour est un impôt et ne peut donc être reversée qu'une fois collectée.

Pour l'année 2020, le PETR a adressé le 9 juin dernier à tous les hébergeurs du territoire un Mémo actualisé selon la méthodologie actée lors de la séance. Il a été décidé à titre exceptionnel d'accorder un délai supplémentaire pour la déclaration du 1<sup>er</sup> trimestre fixé au 20 juillet.

## TAXE DE SÉJOUR 2018

	1er trimestre 2018	2ème trimestre 2018	3ème trimestre 2018	4ème trimestre 2018	
Hôtels	20 925,18 €	24 388,84 €	30 305,94 €	20 758,15 €	
Chambres d'hôtes	243,72 €	939,72 €	1 561,55 €	274,55 €	
Gîtes/meublés	1 158,22	3 327,00 €	4 718,55 €	1 562,12 €	
Campings	2,00 €	687,25 €	1 446,00 €	18,00 €	
Grande capacité	101,36 €	195,54 €	247,45 €	115,45 €	
Hébergements insolites	0,00 €	2,00 €	2,00 €	- €	
	22.430,48 €	29.540,35 €	38.281,49 €	22.728,27 €	<b>112 980,59 €</b>

Versements effectués par le PETR :		
sept-18	18 465,42 €	1 T 2018
mai-19	472,73 €	compl 1 T 2018
mai-19	21 702,06 €	2 T 2018
juil-19	32 753,88 €	3 T 2018
dec 2019	26 860,22 €	4T 2018

Somme transmise au Conseil Départemental	12 726,28 €
--	-------------

Total versements Taxe 2018	100 254,31 €
----------------------------	--------------

## TAXE DE SÉJOUR 2019

Montants déclarés par le PETR le 17/06/20	50 345.28 €
--	-------------

Versements effectués par le PETR		
18/12/2019	5 471.84 €	1 T 2019
18/12/2019	14 396.44 €	2 T 2019
18/12/2019	4 933.28 €	3 T 2019
29/05/2020	10 349.30 €	Année 2019
Total versements Taxe 2019	35 150.86 €	
Reste à percevoir	15 194.42 €	



## 8) Litige Aussourd

Suite au jugement rendu le 20 novembre 2018, et compte-tenu du désistement en appel des parties, Monsieur AUSSOURD s'est engagé à rembourser selon l'échéancier suivant initialement prévu :

- 11 087.50 € versé le 18/03/19
- 5 000,00 € versé le 29/01/20
- 5 000,00 € versé le 14/02/20
- 5 000,00 € versé le 16/03/20
- 8 000,00 € versé le 03/06/20

Reste à régler à ce jour la somme de 4 576 €.

## 9) Point financier

À ce jour, la trésorerie s'élève à : 542 501.13 €

Pour information, les fonds LEADER demandés au titre de l'année 2018 ont été versés en février pour un montant de 124 212.20 €.

Montluçon Communauté a versé le 12 mai la somme de 284 149.66 € correspondant à l'acompte conventionnel de la subvention 2020.

La Communauté de Communes de Tronçais a versé la somme de 33 343 € correspondant à l'acompte conventionnel de la subvention 2020.

La Communauté de Communes du Val de Cher va nous verser quant à elle un acompte d'un montant de 24 830,00 € dans les prochains jours.

En lien avec les mesures annoncées par le Gouvernement, des exonérations de cotisations sociales pourraient nous être accordées. Les employeurs de moins de 250 salariés des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture, seront exonérés de l'ensemble des cotisations et contributions patronales acquittées aux Urssaf au titre des mois de février à mai inclus.

Nous avons transmis les éléments à notre Cabinet Comptable qui procède aux vérifications d'usage et nous tiens informé de l'évolution de la situation.

## 10) Plan de relance de l'activité touristique

Suite au déconfinement lié à la crise du COVID, et compte-tenu des contraintes sanitaires que les différents prestataires touristiques doivent mettre en place pour pouvoir accueillir les touristes, l'activité touristique, est et sera, inexorablement bouleversée.

De ce fait, l'Agence XXI Communication (agence avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années sur la conception et l'édition de nos brochures) a proposé de nous accompagner pour la mise en œuvre d'un plan de relance de notre activité touristique via une communication globale (stratégie de relance, rédaction d'un plan d'actions opérationnel, création de supports/visuels/messages issus du plan d'action).

L'agence XXI Communication a souligné le diagnostic suivant :

*« Il semble convenu que la vallée du Cœur de France ne pourra pas compter sur la clientèle étrangère à l'été 2020. De même le tourisme d'itinérance ou de passage devrait être faible. En l'absence de ces deux cibles, le tourisme local devrait souffrir, voir pour certains professionnels être fatal. Il convient donc de repenser le positionnement touristique pour que 2020 ne soit pas une année noire mais l'année d'un nouvel élan pour notre territoire. Les atouts sont forts, distanciations sociales aisées, espaces naturels et culturels nombreux et variés, position géographique... La clientèle susceptible de venir se ressourcer sur serait une clientèle de proximité, dans un rayon de 2h à 3h de route. Les résidents secondaires seraient particulièrement concernés. Soit une clientèle locale (intra-régionale) et sans exclure les bassins plus lointains. C'est dans ce contexte que nous vous proposons de vous accompagner à la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication pour positionner la vallée du Cœur de France comme destination touristique à part entière. "Le tourisme a démontré historiquement être un moteur essentiel de la reprise internationale. Nous devons dès à présent commencer à nous préparer pour jeter les bases de la résilience future du tourisme... Notre action doit être rapide, cohérente et unie pour pouvoir tous, bientôt, recommencer à voyager, et le faire de manière plus sûre, plus durable et plus respectueuse, en tirant les enseignements de la crise actuelle" Zurab Pololikashvili - Secrétaire général de l'OMT XXI »*

## 11) Questions diverses et échéances à venir

- 1) Révision du ratio à destination des EPCI en raison de la réduction des quantités de documentation commandées par les différents Offices de Tourisme concernés.
- 2) Echéances à venir

